

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	5
Propos sur la captation d'une libéralité et la révocation des donations entre époux	7
<i>Jean-Louis RENCHON</i>	
Section I. La captation d'une libéralité	8
§ 1. <i>L'insanité d'esprit</i>	10
§ 2. <i>Le champ d'application de la notion d'insanité d'esprit</i>	12
A. Les altérations mentales	12
B. Le dérèglement psychique passager	13
C. L'emprise exercée sur la liberté du disposant	14
§ 3. <i>La preuve de l'insanité d'esprit</i>	15
§ 4. <i>La notion juridique de « captation » d'une libéralité</i>	17
Section II. Le statut juridique lors de la rupture des donations consenties entre époux	24
§ 1. <i>La révocabilité ad nutum des donations entre époux</i>	25
§ 2. <i>La « perte » des avantages entre époux lors du divorce</i>	30
§ 3. <i>La preuve des donations entre époux</i>	35
La réforme du CoBAT : les modifications projetées au régime du permis de lotir et à celui des renseignements urbanistiques	41
<i>Damien JANS</i>	
Section I. La réforme projetée du permis de lotir	42
§ 1. <i>Les trois buts du permis de lotir aux yeux du Gouvernement bruxellois</i>	42
§ 2. <i>Le fait générateur du permis de lotir en projet</i>	43
A. La création d'une voie de communication	44
B. Les opérations de division	45
§ 3. <i>Les effets du permis de lotir</i>	46

§ 4. <i>La péremption du permis de lotir</i>	47
A. La péremption des « petits » permis de lotir	47
B. La péremption du nouveau permis de lotir	48
§ 5. <i>L'autorité compétente</i>	48
§ 6. <i>Les charges d'urbanisme</i>	49
§ 7. <i>Les modifications du permis de lotir</i>	49
§ 8. <i>Les dispenses de permis de lotir</i>	50
§ 9. <i>Le régime des divisions non soumises à un permis de lotir</i>	52
Section II. Les renseignements urbanistiques	52
Points d'attention en matière de crédit hypothécaire	55
<i>Étienne BEGUIN</i>	
Section I. Le crédit hypothécaire après la transposition de la directive sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel	56
§ 1. <i>Champ d'application</i>	58
1. Le crédit hypothécaire avec une destination immobilière (art. 1.9.53/1 ^o)	59
2. Le crédit hypothécaire avec une destination mobilière (art. 1.9.53/2 ^o)	59
3. Les crédits soumis au Code de droit économique	60
§ 2. <i>L'ESIS (Information européenne standardisée)</i>	61
§ 3. <i>Le TAEG</i>	62
§ 4. <i>Le devoir et les services de conseil (art. VII. 131)</i>	62
§ 5. <i>L'obligation d'évaluer la solvabilité du consommateur préalablement à la conclusion du contrat (art. VII. 133, § 1)</i>	63
§ 6. <i>L'évaluation de la valeur d'un bien immobilier à usage résidentiel (art. VII. 133, § 3)</i>	64
Section II. Le crédit pour sûreté de créances futures	64
§ 1. <i>L'hypothèque : un droit réel accessoire</i>	64
§ 2. <i>L'hypothèque pour sûreté de créances futures</i>	65
§ 3. <i>Le rang</i>	67
Section III. Novation par changement de débiteur et garantie hypothécaire. Désolarisation n'est pas décharge	68
§ 1. <i>Désolidarisation et décharge</i>	68
§ 2. <i>Interprétation des conventions</i>	69
§ 3. <i>Novation et perte des garanties</i>	70

Section IV. Les conditions de forme de la grosse	71
§ 1. <i>Notion d'expédition</i>	71
§ 2. <i>Notion de grosse (art. 1335 C. civ. ; art. 25-26 L. ventôse)</i>	72
§ 3. <i>Effets : force probante et force exécutoire</i>	72
§ 4. <i>Condition de forme et mention sur l'acte (art. 26 L. ventôse)</i>	73
§ 5. <i>Mention de la délivrance</i>	74
Tutoiement et impartialité du notaire liquidateur	75
<i>Jean-François VAN DROOGHENBROECK</i>	
Section I. <i>Objet du litige, antécédents de la procédure et demandes formées devant la cour</i>	76
Section II. <i>Discussion et décision de la cour</i>	76
Les incitants fiscaux récents en faveur des PME dans la législation fédérale. Quelles incidences sur la pratique notariale ?	95
<i>Edouard-Jean NAVEZ</i>	
Introduction	95
Section I. <i>Le traitement fiscal des distributions du bénéfice des PME</i>	98
§ 1. <i>Définition des dividendes et rappel du mécanisme d'imposition par voie de précompte</i>	98
§ 2. <i>L'imposition des dividendes d'actions nouvelles de PME</i>	101
A. <i>Les conditions relatives à la qualité de la société distributrice</i>	102
B. <i>Les conditions relatives à l'identité des actionnaires ou associés</i>	103
C. <i>Les conditions relatives aux actions ou parts sociales</i>	104
D. <i>Les conditions relatives à la nature du dividende</i>	105
E. <i>L'application du précompte mobilier réduit dans le temps</i>	105
F. <i>Les mesures anti-abus</i>	106
§ 3. <i>Le traitement fiscal des distributions prévues par l'article 537 CIR</i>	106
A. <i>Présentation du mécanisme de l'article 537 CIR</i>	106
B. <i>L'application dans le temps du mécanisme de l'article 537 CIR</i>	109
§ 4. <i>Le traitement fiscal des réserves de liquidation</i>	110
A. <i>Origine et modalités de constitution de la réserve de liquidation</i>	110
B. <i>Le traitement fiscal de la distribution de la réserve de liquidation aux actionnaires</i>	112
1°) <i>Distribution sous la forme d'un boni de liquidation</i>	112
2°) <i>Distribution sous la forme de dividendes</i>	112
C. <i>La réserve spéciale de liquidation</i>	114

Section II. Les incitants fiscaux au financement des PME dans la loi-programme du 10 août 2015	115
§ 1. <i>La réduction d'impôt pour acquisition d'actions ou parts (« tax shelter PME »)</i>	116
A. Généralités	116
B. Conditions relatives à la société bénéficiaire de l'apport	116
C. Conditions et modalités de l'investissement	120
D. Taux et plafonnement de la réduction d'impôt	122
§ 2. <i>L'exonération des intérêts de prêts effectués via une plate-forme de crowdfunding</i>	123
A. Généralités	123
B. Conditions relatives à l'emprunteur	124
C. Conditions relatives au prêteur	125
D. Conditions et modalités du prêt	125
E. Estimation de l'avantage fiscal	126
§ 3. <i>La dispense partielle du précompte professionnel pour les PME débutantes</i>	127
Conclusion	128
Mariage, divorce, authenticité. Trois questions de droit international privé	131
<i>Jean-Louis VAN BOXSTAEL et Candice ROUSSEAU</i>	
Section I. Quel effet peut-on (doit-on) reconnaître en Belgique au mariage célébré à l'étranger ?	132
§ 1. « Yes, I do » à Las Vegas	132
§ 2. <i>Le notaire face au mariage célébré à l'étranger</i>	133
§ 3. <i>L'instrumentum ou la preuve du mariage célébré à l'étranger</i>	134
A. Les registres de l'état civil	135
B. Le registre national	136
C. Les autres moyens de preuve	140
D. Le mariage sans écrit	145
§ 4. <i>Le negotium ou la validité du mariage célébré à l'étranger</i>	146
A. Les conditions de forme	148
B. Les conditions de fond	149
§ 5. <i>L'exception d'ordre public et la fraude à la loi</i>	151
§ 6. <i>Conseils de pratique notariale</i>	153
Section II. Deux épouses homosexuelles établies en Suisse peuvent-elles divorcer par consentement mutuel en Belgique ?	155
§ 1. <i>Présentation de la difficulté</i>	155

§ 2. <i>Compétence internationale</i>	156
A. Le règlement Bruxelles IIbis	156
1°) <i>Champ d'application</i>	156
2°) <i>Critères de rattachement</i>	159
3°) <i>Application exclusive du règlement</i>	160
4°) <i>Lacunes et réforme</i>	161
B. Le Code de droit international privé	164
1°) <i>Champ d'application</i>	164
2°) <i>Critères de rattachement</i>	165
3°) <i>For de nécessité</i>	165
4°) <i>Autonomie de la volonté</i>	167
§ 3. <i>Loi applicable : le règlement Rome III</i>	169
A. <i>Champ d'application</i>	169
B. <i>Autonomie de la volonté</i>	171
C. <i>Critères subsidiaires</i>	172
D. <i>Ordre public positif</i>	173
§ 4. <i>Conseils de pratique notariale</i>	173
Section III. <i>La procuration pour vendre dressée par un notary public est-elle authentique ?</i>	174
§ 1. <i>Présentation de la difficulté</i>	174
§ 2. <i>La thèse de l'équivalence</i>	177
§ 3. <i>Les limites de l'équivalence</i>	180
§ 4. <i>Conseils de pratique notariale</i>	183